

Décision

Générale

colonial

Décision n° 820 bis/SG/ESJ portant ouverture du Centre et composition du jury d'examen des certificats d'aptitude professionnelle commerciaux et industriels (session 1968)

n° 820

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS

Date de publication

25 mai 1968

Numéro JO

n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro

10 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Un centréd'examendes Certificats d'Aptitude Professionnelle Insdustriels et Commerciaux sera ouvert au Lycée de Djibouti (C.E.T. annexé) à partir du 30 mai 1968. Les épreuveñipratiques auront lieu le jeudi 30 mai et le vendredi 31 mai ah Collège d'Enseignement technique de Djibouti. Les épreuves dela deuxième série auront lieu les 4, 5 et 6 juin 1968. L'examen de contrôle se déroulera éventuellement à l'issue de la délibération finale. Le jury, qui se réunira sur convocation de son Président,est composé des examinateurs désignés par la décision n° 660 bis concernant le C.A.P.P. et le C.A.C. locaux.